

# Journée d'études internationale

## « *L'incorporation de force dans les territoires annexés au III<sup>e</sup> Reich* »

Lieu : Université de Strasbourg - MISHA et Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck

Date : 5 et 6 octobre 2012

---

A la fin du mois d'août 1942, les Gauleiter Wagner et Burckel décrètent l'incorporation des Alsaciens<sup>1</sup> et des Mosellans<sup>2</sup> dans la Wehrmacht. L'objectif des autorités allemandes est double : palier la perte de soldats sur le front Est et accélérer la germanisation des nouveaux territoires de l'Ouest. Pourtant cette incorporation est illégale, notamment du fait de l'article 23 de la Convention Internationale de La Haye qui mentionne qu' « *il est également interdit à un belligérant de forcer les nationaux de la partie adverse de prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays, même dans le cas où ils auraient été à son service avant le commencement de la guerre* ». 130 000 Alsaciens et Mosellans furent ainsi incorporés de force, dont 40 000 sont morts ou portés disparus<sup>3</sup>.

70 ans après ces décrets, cette journée d'étude prolonge le travail opéré lors de deux rencontres précédentes : un colloque de 2002 aux Archives Départementales du Haut-Rhin sur l'incorporation de force en Alsace et Moselle<sup>4</sup>, un colloque de 2003 à l'Université de Metz sur l'annexion et la nazification en Europe<sup>5</sup>. En 2012, cette nouvelle journée d'étude se propose de faire le bilan historiographique de l'incorporation de force et de relancer la recherche autour de trois axes forts : la dimension européenne, la dimension juridique et la dimension mémorielle.

---

<sup>1</sup> Verordnung über die Wehrpflicht im Elsass vom 25.8.1942. Voir à ce sujet : Lothar KETTENACHER, *Nationalsozialistische Volkstumpolitik im Elsass*, Saarbrücken, 1973

<sup>2</sup> Verordnung über die Wehrpflicht im Lothringen vom 18.8.1942. Voir à ce sujet : Dieter WOLFANGER, *Die nationalsozialistische Politik in Lothringen*, Saarbrücken, 1977

<sup>3</sup> Eugène RIEDWEG, *Les « Malgré Nous » Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Mulhouse, 1995

<sup>4</sup> Jean-Luc EICHENLAUB, Jean-Noël GRANDHOMME (dir), *Août 1942, l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées allemandes*, actes de la rencontre de l'AMAM du 15, 16 et 17 octobre 2002

<sup>5</sup> Sylvain SCHIRMANN, *Annexion et nazification en Europe*, actes du colloque du CRHCEO de l'Université de Metz et de l'AMAM du 7 et 8 octobre 2003

## - Pour une perspective européenne

La question de l'incorporation de force est considérée en France comme une étude régionale. En réalité, elle est à replacer dans le contexte plus large de l'histoire géopolitique de la Seconde Guerre mondiale<sup>6</sup>. En Allemagne, les décrets d'août 1942 sont l'aboutissement d'une longue controverse entre juristes, militaires et dirigeants politiques sur l'intérêt et les modalités de l'incorporation de populations non « *Reichsangehörigen* » (citoyens du Reich). Dans les pays frontaliers au Reich, d'autres nationalités ont été incorporés illégalement dans la Wehrmacht, selon des modalités plus ou moins similaires à celles mises en œuvre en Alsace et en Moselle : les Luxembourgeois<sup>7</sup>, des Polonais<sup>8</sup>, des Slovènes, ... Une démarche comparative permet donc de réinterroger l'historiographie alsacienne et mosellane de l'incorporation de force au vu de la recherche allemande, luxembourgeoise, polonaise et slovène.

## - Pour une étude juridique

L'incorporation de force est une notion juridique, qui doit s'étudier à partir du droit international, mais aussi à partir des différents droits nationaux, durant la guerre comme après la guerre<sup>9</sup>.

En amont des décrets d'août 1942, les autorités allemandes ont tenté de constituer une légitimation de l'incorporation de non citoyens allemands dans la Wehrmacht. L'histoire judiciaire permet de suivre l'application pratique de cet arsenal législatif, depuis les procès des réfractaires par les juges militaires allemands<sup>10</sup> jusqu'aux controverses politico-judiciaires dans la France d'après-guerre<sup>11</sup>. Ainsi, la question de l'incorporation de force peut être replacée dans le contexte général de la nazification du droit et de la justice militaire<sup>12</sup>, et amener à une réflexion plus large sur la permanence de certaines structures socio-étatiques persistant au travers des régimes.

---

<sup>6</sup> Norbert HAASE, Gerhard PAUL (dir), *Die anderen Soldaten : Wehrkraftzersetzung, Gehorsamsverweigerung und Fahnenflucht im Zweiten Weltkrieg*, Frankfurt am Main, 1995

<sup>7</sup> André HOHENGARTEN, *Wie es im Zweiten Weltkrieg (1939-1945) zur Zwangsrekrutierung Luxemburger Staatsbürger zum Nazi-Herr kam*, Luxemburg, 1975

<sup>8</sup> Ryszard Kaczmarek, *Polacy w Wehrmachcie*, Kraków, 2010

<sup>9</sup> Jean-Laurent VONAU, « Les aspects juridiques découlant de l'incorporation de force », in : J.-N. GRANDHOMME, J.-L. EICHENLAUB (dir.), *Août 1942, L'incorporation de force des Alsaciens et Mosellans dans les armées allemandes*, Colmar, 2003

<sup>10</sup> Frédéric STROH, *Le Torgau des Malgré-nous : les soldats alsaciens et mosellans de la Wehrmacht dans le système judiciaire et pénitentiaire militaire allemand et les conséquences d'après guerre, vu depuis Torgau*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de C. BAECHLER, 2005 ; Frédéric STROH, *Les soldats polonais de la Wehrmacht jugés par le Reichskriegsgericht*, Mémoire de Master II sous la direction de C. BAECHLER, 2006

<sup>11</sup> Frédéric STROH, « Les juges et l'insoumis. Tribunal Général français de Rastatt versus Reichskriegsgericht (1946-1949) », in : *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande, Les Malgré-nous* (T.39, n° 4), Strasbourg, oct.-déc. 2007

<sup>12</sup> Manfred MESSERSCHMIDT, *Die Wehrmachtjustiz 1933-1945*, 2005

## - Pour une réflexion sur la Mémoire

L'incorporation de force est vécue en Alsace et en Moselle comme un traumatisme collectif, représentant un fort enjeu sociétal avec des interactions politiques et judiciaires : constitution d'associations, lutte pour la reconnaissance ou l'indemnisation, communication muséographique, succès éditoriaux, ... Elle offre donc une remarquable étude de cas de l'histoire de la mémoire collective, c'est-à-dire, comme le souligne Pierre Nora<sup>13</sup>, de ce que les groupes font du passé.

Une mise en perspective européenne permet de comparer les différentes démarches mémorielles. Ainsi, le Luxembourg a la particularité d'être un Etat national confronté dans son ensemble à la question de l'incorporation de force, alors que l'Alsace et la Moselle sont prises dans un particularisme régional qui entraîne des incompréhensions mutuelles avec Paris ou Oradour-sur-Glane. En Pologne, une mémoire de l'incorporation de force a longtemps été empêchée par le régime communiste et fait face à une concurrence mémorielle avec les autres victimes du nazisme. En Allemagne, la mémoire des incorporés de force étrangers a, quant à elle, bénéficié de la reconnaissance tardive des déserteurs de la Wehrmacht, passant du statut de traître à celui de victime du national-socialisme<sup>14</sup>.

L'étude de la mémoire permet donc de renouveler l'historiographie de l'incorporation de force, à ce moment charnière de l'ultime transmission du souvenir par les derniers témoins vivants.

---

<sup>13</sup> Pierre NORA (dir), *Les lieux de mémoire*, Paris, 1984

<sup>14</sup> Norbert HAASE, *Von « Ons Jongen », « Malgré-nous » und anderen. Das Schicksal der ausländischen Zwangsrekrutierten im Zweiten Weltkrieg*, in : Norbert HASSE, Paul GERHARD (Hg), *Die anderen Soldaten. Wehrkraftzersetzung, Gehorsamsverweigerung und Fahnenflucht im Zweiten Weltkrieg*, Frankfurt a. M., 1995 (pp.157-173)

## ***Vendredi, 5 octobre 2012 (Université de Strasbourg-MISHA)***

8h45 **Accueil** à la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme en Alsace à Strasbourg

9h15 **Ouverture** : Frédéric STROH, Université de Strasbourg (France)

**Introduction générale** : Wolfgang OLESCHINSKI, DIZ-Torgau (Allemagne)

### **Thème 1 : La mise en place de l'incorporation de force en Europe**

Présidence : Christian BAECHLER (Université Strasbourg) / Alfred WAHL (Université Metz)

9h30 **La décision allemande et les questions législatives**

par Jean-Laurent VONAU, Université de Strasbourg (France)

10h **L'incorporation de force à l'Ouest (Eupen-Malmédy, Luxembourg, Alsace, Moselle)**

par Peter QUADFLIEG, Université d'Aix-la-Chapelle (Allemagne)

*10h30 Moment d'échange, suivi d'une pause café*

11h **L'incorporation de force en Pologne**

par Ryszard KACZMAREK, Université de Katowice (Pologne)

11h30 **L'incorporation de force en Slovénie**

par Damijan GUSTIN, Université de Ljubljana (Slovénie)

*12h Moment d'échange*

### **Thème 2 : La résistance et la répression allemande**

Présidence : C. MAURER (Université Strasbourg) / M.-C. VITOUX (Université Haute-Alsace)

14h **La résistance en Slovénie**

par Damijan GUSTIN, Université de Ljubljana (Slovénie)

14h30 **La résistance en Pologne**

par Miroslaw WECKI, Université de Katowice (Pologne)

*15h Moment d'échange, suivi d'une pause café*

15h30 **La résistance à l'Ouest (Eupen-Malmédy, Luxembourg, Alsace, Moselle)**

par Frédéric STROH, Université de Strasbourg (France)

16h **La répression judiciaire des résistants en Allemagne**

par Michael VIEBIG, Mémorial « Rote Ochse » de Halle-an-der-Saale (Allemagne)

*16h30 Moment d'échange*

20h **Projection du documentaire polonais « Dzieci Wehrmachtu » (2009),**

au cinéma Odyssée (Strasbourg) en présence du réalisateur Mariusz MALINOWSKI

## ***Samedi, 6 octobre 2012 (Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck)***

8h45 **Accueil** au Mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck

9h15 **Ouverture** : Alain FERRY, Mémorial de l'Alsace-Moselle (France)

### **Thème 3 : La mémoire**

Présidence : Lars SKOWRONSKI (« Roter Ochse » - Allemagne) / Steve KAYSER (CDREF-Lux)

9h30 **La mémoire en France**

par [Jean-Noël GRANDHOMME](#), Université de Strasbourg (France)

9h50 **La mémoire au Luxembourg**

par [Norbert FRANZ](#), Université de Luxembourg (Luxembourg)

10h10 **La mémoire en Pologne**

par [Sebastian ROSENBAUM](#), Institut pour la Mémoire nationale (Pologne)

*10h30 Moment d'échange, suivi d'une pause café*

11h **La mémoire en Slovénie**

par [Monika KOCEVAR](#), Musée national d'Histoire contemporaine à Ljubljana (Slovénie)

11h20 **La mémoire en Allemagne**

par [Norbert HAASE](#), Université de Dresde (Allemagne)

*11h40 Moment d'échange*

12h **Conclusion générale**

par [Claude MULLER](#), Université de Strasbourg (France)

12h30 **Inauguration de l'exposition « Malgré-Eux »**

*Buffet inaugural*

13h30 Table ronde : « **Comment transmettre une mémoire européenne de l'incorporation de force ?** »

**Visite commentée du Mémorial d'Alsace-Moselle par Barbara Hesse, directrice**